

Au sommaire :

- Editorial :
La reconquête de nos industries professionnelles
Page 3
- NAO : Quand Devanlay Lacoste méprise ses salariés
Page 4
- La dentelle de Calais sauvée par ses marques
Page 4
- Les ex-salariés de LST ont gagné !
Page 5
- C'est bon à savoir
Page 5
- NAO : La CGT des Tanneries d'Annonay à la manoeuvre !
Page 6
- NAO : Une victoire du syndicat Barbier
Page 6
- La CGT reste largement en tête aux élections TPE
Page 7
- Le Conseil d'Etat renforce le contrôle de la Direccte lors des licenciements économiques
Page 7
- Le 8 mars à 15h40 : toutes et tous en grève !
Page 8
- Pour un printemps revendicatif autour de l'industrie
Page 8

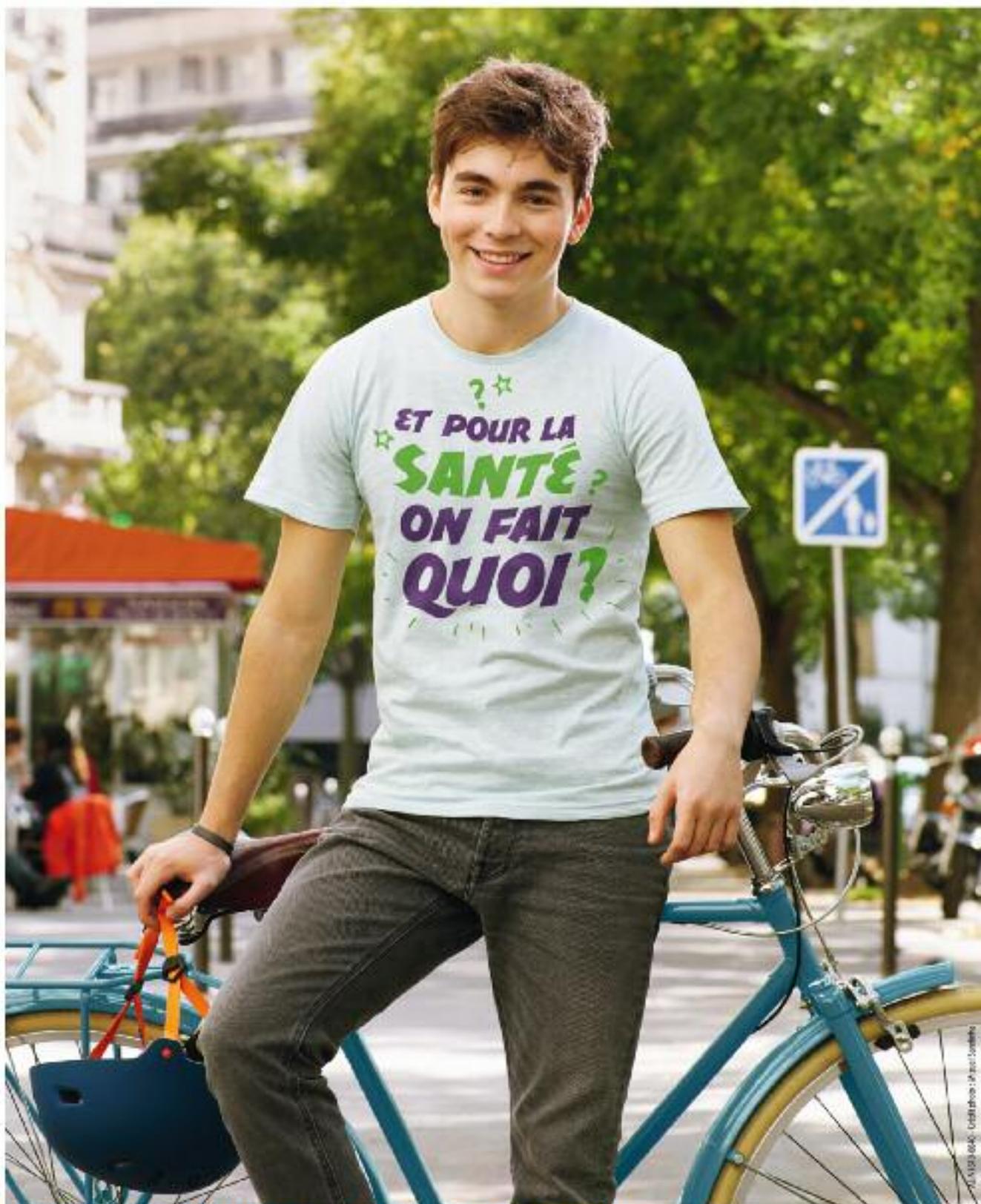
ÉDITORIAL

LA RECONQUÊTE DE NOS INDUSTRIES PROFESSIONNELLES !

NAO : DEVANLAY, TANNERIES D'ANNONAY, BARBIER



LA CGT RESTE LARGEMENT EN TÊTE AUX ÉLECTIONS TPE



Pour une protection sociale nouvelle génération

Malakoff Médéric aide les entreprises et les branches professionnelles à devenir des territoires de santé pour concilier santé des salariés et performance de l'entreprise. Donner à chacun les moyens de devenir toujours plus acteur de sa santé et de s'orienter dans l'offre de soins, pour une santé de qualité, personnalisée et à des coûts optimisés, c'est ça, la protection sociale nouvelle génération.

Retrouvez toutes nos offres sur malakoffmederic.com
Votre contact : contact-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ — PRÉVOYANCE — ÉPARGNE — RETRAITE



malakoff médéric

ÉDITORIAL

LA RECONQUÊTE DE NOS INDUSTRIES PROFESSIONNELLES !



Maurad RABHI,
Secrétaire général.

A l'heure où l'ensemble de la CGT organise ses assises industrielles pour un printemps de l'industrie le 21 mars, notre fédération a souhaité mettre en lumière quelques secteurs d'avenir dans nos professions qui sont déjà porteurs d'emplois dans certains territoires.

Plusieurs grands groupes, dont LVMH et Hermès, tirent l'ensemble de la maroquinerie française. **Le savoir-faire des salariés, leur dextérité, leur formation ont fait la renommée mondiale de ces marques.** Partout en France, des usines sont créées. Ces dernières années, des milliers de salariés sont venus grossir les rangs en sous-traitance pour Hermès, LVMH, Longchamp.

A côté du sac à main se développent d'autres accessoires porteurs d'emplois en France. Hermès investit par exemple chez Arnaud Savy à Oullins (69) dans des machines totalement numérisées, pour ses carrés de soie. Une merveille de technologie qui garantit le savoir-faire et l'avenir de cette Maison.

Autre secteur pourvoyeur d'emplois en France, le secteur de la blanchisserie.

Dans cette profession, trois grands groupes dominant le marché : Elis, Rentokil, RLD. Plusieurs dizaines de milliers de salariés y travaillent, certes parfois dans des conditions difficiles. La stratégie récente de ces groupes est de lever des fonds pour investir dans des méga-usines ultra-modernes dans certaines régions et de laisser des dépôts près de leurs clients. Une démarche qui mérite tout de même d'être confirmée !

Le troisième secteur d'avenir et surtout le plus prometteur est celui de la fibre carbone.

Nos usines françaises sont à la pointe de cette technologie qui, aujourd'hui, permet de tisser la fibre de carbone et de faire des tissus d'applications techniques comme les tissus pour l'ameublement, l'automobile ou l'aéronautique. Plus légère, plus résistante, plus économe en kérosène, cette fibre a aujourd'hui trouvé toute sa place dans les fuselages des avions.

L'usine Hexcel aux Avenières (Nord Isère) a été d'ailleurs le premier établissement au monde de tissage de fibre de carbone. A la pointe de cette technologie, l'usine emploie 500 salariés et devrait doubler ses effectifs dans les trois prochaines années avec le doublement de sa capacité et la création d'une nouvelle usine à Roussillon (Isère) prévue pour

2018.

Ferrari s'est également inséré dans les textiles composites à usages techniques, comme d'autres, tels Porcher Industries avec les fibres de verre ou les tissus pour parapente. Plusieurs milliers de personnes travaillent déjà dans ce secteur. J'aurais pu aussi vous parler de Mermet, Dickson ou Albanie dans le département de la Meuse qui s'est associé avec le constructeur d'avions, Safran pour tisser du carbone.

L'avantage de ces textiles techniques, c'est que l'innovation dans ces domaines semble illimitée.

Les constructeurs automobiles travaillent sur des voitures fabriquées avec une très large majorité de tissus carbonés à bord. L'objectif, à terme, est même de supprimer l'acier en totalité. Nous allons, dans les prochaines années, entrer en phase industrielle et nos fleurons industriels devraient être bien positionnés sur ce marché porteur d'avenir. Bien que l'image de nos professions a été fort dégradée par les délocalisations massives, **le plus dur semble derrière nous, nos secteurs devraient, dans les prochaines années, capitaliser sur ces nombreuses entreprises qui ont misé sur la recherche et l'innovation pour tirer nos secteurs industriels vers le haut !**

NAO : QUAND DEVANLAY LACOSTE MÉPRISE SES SALARIÉS !



Décidément, la direction générale de Lacoste n'a pas manqué d'imagination pour récompenser les efforts de ceux qui contribuent à la notoriété de cette marque.

Lors des NAO (négociations annuelles obligatoires) 2017, la direction a fait cette proposition indigne de revaloriser les salaires non pas par du sonnante et rébu-

chant, mais avec des tickets restaurant.

Alors que les salaires des cadres seront revalorisés par une enveloppe globale de 346.000 euros à répartir individuellement après entretien, la direction a proposé que les ouvriers, employés et techniciens le soient eux, avec des tickets restaurant.

C'est de cette manière que la direction l'a formalisé dans l'accord NAO avec une augmentation de 52,50 euros mensuels sous forme de tickets restaurant. Quant à l'augmentation réelle des salaires, le compteur est resté bloqué à 0%. Le syndicat CGT a immédiatement rejeté cette proposition,

mais l'Unsa et la CFDT y ont vu malgré tout une petite aumône pour les salariés et l'ont signée. Le comble de cette affaire, c'est que les actionnaires ont reçu, en 2016, 46 millions d'euros de dividendes ! **Décidément, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne dans le monde capitaliste.**

LA DENTELLE DE CALAIS SAUVÉE PAR SES MARQUES !

L'entreprise de Noyon située à Calais en redressement judiciaire depuis cet automne vient d'être rachetée, en partie, par les marques de lingerie qui achetaient la dentelle de cette entreprise.

C'est un drôle d'attelage que le tribunal de Boulogne a validé pour permettre la poursuite de l'activité. Bien évidemment, les 170 salariés restant, l'avenir des sous-traitants directs, comme Biocolor, ainsi que la situation sociale très précaire sur Calais, ont pesé lourd dans la décision du tribunal.

La seule offre de reprise est en vérité un consortium de marques : Etam, La Perla, Van de Veldes associées à un industriel du Sri Lanka avec 20% de parts. Les 20% restant iront à parts égales à l'ancien directeur général et à la holding de la famille Noyon.

Ce montage ubuesque a été en vérité le seul moyen de sauver l'entreprise et ses 170 salariés sans faire trop de casse sociale. Le passage en liquidation suivi d'une reprise a été le seul moyen pour effacer les 9 millions d'euros de

créances sociales et fiscales qui pesaient sur l'entreprise et lui donner, par la même occasion, une chance nouvelle pour pérenniser ce site industriel. Plus surprenant tout de même, c'est l'absence de changement de direction à la tête de l'entreprise.

Mais, pour les pouvoirs publics, comme la CGT, l'essentiel est ailleurs sur ce dossier, c'est-à-dire l'entreprise et l'emploi ont été en partie préservés en France et à Calais.

LES EX-SALARIÉS DE LST ONT GAGNÉ !



Près de huit ans après la mise en liquidation judiciaire de la société LST Electronique en Haute-Loire, trente-six ex-salariés viennent enfin de se faire dédommager après leur combat pour l'emploi. Le motif de licenciement économique de l'époque vient d'être requalifié par la Cour d'appel en licenciement

abusif. Les trente-six ex-salariés ont reçu un chèque chacun remis par ceux qui s'étaient bagarré à leurs côtés, le syndicat THCB, l'Union départementale et la fédération. Des chèques allant de

9.000 à 38.000 euros selon des critères arrêtés par le Cour d'appel pour un total de 830.000 euros. Cette bagarre juridique pour l'emploi a été d'autant plus utile que la procédure pénale à l'encontre des anciens dirigeants a condamné la directrice de l'établissement.



Le THCB CGT remet les chèques aux ex-salariés de LST



Même forfaitaire, une prime de panier n'a pas la nature de complément de salaire.

Dans un arrêt du 11 jan-

vier 2017, la Cour de cassation pose pour principe qu'une prime de panier qui a pour objet de compenser forfaitairement le surcoût du repas lié à l'organisation du travail, constitue un remboursement de frais et non un complément de salaire. Il en va de même pour l'indemnité de transport qui indemnise les frais de

déplacement domicile / lieu de travail. Celles-ci n'entrent donc plus dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés, contrairement à ce qui était encore jugé dans la période récente.

L'actualité n° 17243 du 13 janvier 2017

NAO : LA CGT DES TANNERIES D'ANNONAY À LA MANŒUVRE !

Après plusieurs réunions de négociations, et face à la ténacité de nos délégués CGT, la direction a finalement accepté d'entendre certaines revendications du syndicat. L'accord NAO 2017 permettra, à n'en pas douter, d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés. La plus intéressante a été de retenir une somme égale et non pas un pourcentage, pour l'ensemble des catégories ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise ou cadres.

Cette somme brute mensuelle de 47 euros reconvertie en

pourcentage, avantagera plutôt les salariés des catégories



ouvriers, employés. Autre avancée, la fin des jours de carence pour les arrêts maladie, la prime de panier portée à 4 euros, un

sixième jour d'ancienneté après trente ans de services ou encore la prise en charge des 90 jours d'indemnisation en cas de maladie dès 5 ans d'ancienneté au lieu des 20 ans nécessaires jusqu'à présent, sont autant de mesures intéressantes qui permettront d'avoir une meilleure qualité de vie.

Bravo au syndicat CGT de l'entreprise

qui a su, à la fois, exiger, revendiquer, négocier et signer cet accord pour les salariés.

NAO : UNE VICTOIRE DU SYNDICAT BARBIER



Là aussi, les négociations ont été fructueuses. Le syndicat Barbier en Haute-Loire vient d'arracher à la direction une augmentation de 23 centimes de l'heure. Ce

qui donne pour chaque salarié plus de 38 euros par mois. A cela s'ajoutent des revalorisations de la prime d'ancienneté :
10 - 15 ans = + 5,80 €

+ de 15 ans = + 6,60 €.
Deux tranches revalorisées à plus de 2 % pour chaque salarié. De plus, 60 intérimaires ont été embauchés en 2016 et autant le seront en 2017.

Une belle victoire que Pascal, Eric, Dédé avec tous les délégués CGT et les salariés de l'entreprise ont su porter depuis plusieurs années à travers leurs revendications. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, le nombre de syndiqués s'est fortement amélioré passant à 50 syndiqués.

LA CGT RESTE LARGEMENT EN TÊTE AUX ÉLECTIONS TPE

Les élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises étaient un enjeu important pour l'ensemble du syndicalisme vu le nombre de salariés qui travaillent dans cette catégorie. Plus de 5 millions de salariés étaient appelés à voter pour désigner la place des syndicats dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) amenés à siéger et défendre les salariés de ces champs.

Le résultat était d'autant plus attendu qu'il viendra aussi abonder ceux des élections professionnelles dans les moyennes et grandes entreprises, permettant cette fois-ci de mesurer

l'audience des syndicats au niveau national et de branches.

CFDT avec 15,49%, FO avec 13,01%, l'Unsa avec 12,49% arrive en 4e position devant la CFTC avec 7,44%. Seule ombre au tableau, le taux de participation reste faible par rapport aux élections de 2012.

Néanmoins, la CGT peut être fière d'avoir été placée première organisation syndicale par les salariés des toutes petites entreprises. **Un résultat qui nous**



L'élection TPE s'est soldée par une nette avance de la CGT avec 25,12% des voix selon les résultats publiés le 3 février 2017.

Viennent ensuite, loin derrière, la

place aussi devant nos responsabilités pour mieux être la CGT de toutes et tous !

LE CONSEIL D'ETAT RENFORCE LE CONTRÔLE DE LA DIRECCTE LORS DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

Depuis les modifications importantes sur le licenciement économique, nous avons peu de jurisprudence pour venir contester tel ou tel point d'un plan de sauvegarde à l'emploi (PSE) unilatéral. Sans accord sur les mesures sociales, sans nouvelle jurisprudence, les directions d'entreprises avaient pour habitude d'aller vite, certes avec quelques mesures sociales, mais avec la certitude que les directions du travail seraient dans l'obligation de valider le document unilatéral. D'autant plus que le ministre du travail de l'époque (M. Sapin) avait laissé entendre que les Direccte n'avaient pas vocation à intervenir

sur le bien-fondé des licenciements économiques.

C'est dorénavant terminé. Pour la première fois, le conseil d'état, dans un arrêt du 1er février 2017 se prononce sur le contenu du contrôle que doit opérer la Direccte saisie d'une demande d'homologation.

Le Conseil d'Etat demande aux directeurs du travail de vérifier maintenant les critères d'ordres de licenciement.

Il doit ainsi vérifier la conformité aux dispositions légales et conventionnelles, des critères d'ordre pris en considération par le plan, mais aussi de leurs règles de pondération. En l'absence

d'accord collectif ayant respecté et prévu d'autres critères que ceux de la loi (L.1233-5), la direction du travail devra refuser de délivrer l'homologation. Conseil d'Etat du 1er février 2017, n° 387886.

Une décision qui, à n'en pas douter, permettra de mieux mettre la pression sur les employeurs tenté de passer outre la négociation et la position des syndicats pour valider par décision unilatérale. Une pierre jetée aussi dans le jardin du ministre du travail de l'époque, qui demandait, en clair, à des Direccte de fermer les yeux sur les critères de licenciement des salariés.

LE 8 MARS À 15H40 : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

En 2017, nous voulons que cessent enfin les inégalités au travail, en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Nous voulons l'égalité salariale et la revalorisation des salaires dans les métiers à prédominance féminine.

En 2017, nous voulons que soit garanti le droit d'accès à l'avortement, à la contraception dont la légitimité est sans cesse remise en cause. Nous voulons un égal accès à la santé et aux services publics garants d'une égalité de traitement pour toutes et tous.

En 2017, nous voulons que cessent les violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes : au travail, dans l'espace public comme à la maison.

En 2017 nous voulons des politiques volontaristes contre les stéréotypes de genre : à l'école, dans

les médias, dans la vie publique et privée.



En 2017 nous voulons le partage des tâches domestiques et des services publics de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes. Les femmes sont toujours payées en moyenne un quart de moins que

les hommes. Ceci signifie donc que chaque jour, elles travaillent gratuitement à partir de 15h40.

Aussi, nous appelons à faire du 8 mars 2017 une journée d'actions et de grèves pour les droits des femmes.

Pour refuser le travail gratuit et exiger l'égalité professionnelle, nous appelons à des arrêts de travail à 15h40 dans toute la France et sur tous les lieux de travail. Montrons que nos luttes sont des conditions nécessaires et indispensables pour l'émancipation des femmes et des peuples. Et montrons que nous devons toutes et tous rester solidaires, vigilantes et combatives pour renforcer nos acquis et obtenir de nouveaux droits.

Le 8 mars à 15h40 : toutes et tous dans l'action, toutes et tous dans la grève

POUR UN PRINTEMPS REVENDICATIF AUTOUR DE L'INDUSTRIE

La CGT vient d'organiser des Assises porteuses d'espoir le 22 février. Un millier de délégués sont venus réfléchir, débattre, revendiquer pour construire la reconquête de l'industrie française. Deux objectifs ont émergé de ces Assises : vouloir une industrie forte nécessite de porter d'abord un projet de développement humain durable, répondant aux besoins de tous et à l'intérêt général. Aux antipodes de profits court-termistes pour quelques-uns...

Vouloir une industrie forte nécessite aussi de réorienter les milliards d'aides publiques versées aux entreprises sans contrepartie. Crédit d'impôt compétitivité emploi, Crédit d'impôt recherche, aides Fillon devraient, pour le moins être conditionnés par un accord majoritaire dans nos entreprises, dans nos branches. L'entreprise devait, pour le moins, s'engager en contrepartie sur de l'emploi, de l'investissement, de la formation des salariés ou de

meilleurs salaires. Donnant, donnant, gagnant, gagnant.

Ensemble le 21 mars, exigeons du changement !

Ensemble le 21 mars, exigeons des contreparties aux employeurs sur l'octroi des milliards d'aides publiques !

Ensemble, demandons une autre voie pour notre industrie !

Ensemble exigeons aux employeurs un autre partage des richesses !